Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212200414-20251126-202511008-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN

22140

DELIBERATION 2025-11-008

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 novembre 2025

Date de convocation : le 21 novembre 2025

Membres : en exercice : 11 Présents : 7 Votants : 8

*L'an **deux mil-vingt-cinq**, le mercredi vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur LE CREURER Éric, Maire,*

Présents : M. LE CREURER Éric, M. FRAVAL Philippe, Mme JOUAN Marie Jeanne, M. RIOU Jean-Marc, Mme Sophie PERROT, Mme HENRY Isabelle, M. DEON Yann.

Absents non excusés : M. CORMAULT Ronan, M. GROUAZEL KRAUSS Romain. LE ROUX Joël.

Absents excusés : M. LE GRAVET Sébastien

Pouvoir : M. LE GRAVET Sébastien donne pouvoir à M. LE CREURER Éric

Secrétaire de séance : Mme PERROT Sophie

Objet : Attribution de cadeaux aux agents à l'occasion des fêtes de fin d'année

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1,
Vu les règlements URSSAF en la matière,
Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003, Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. 9 de la loi n° 83-634),
Considérant qu'une valeur peu élevée de cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,
Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,
Le conseil municipal décide d'attribuer des bons d'achat aux trois agents qui travaillent au sein de la commune.
Ces bons d'achat seront distribués aux agents en décembre année n pour les achats de Noël. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau avant le 31 octobre de l'année n+1. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires sous la forme d'un bon d'achat d'une valeur de 150.00 €
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.
- Les crédits relatifs à ces dépenses seront inscrits au budget principal.

Fait et délibéré, A Coatascorn, le 26 novembre 2025 Le secrétaire de Séance,
Pour copie conforme, Le Maire

5, rue de la Mairie 22140 COATASCORN - 5, straed an Ti-kêr 22140 KOADASKORN
✆ 02 96 47 00 55 - Fax : 02 96 47 08 99 - Mail : mairie.coatascorn@wanadoo.fr